

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle-de-Guinchay

Commune de NAVOUR-SUR-GROSNE

Compte-rendu

Réunion de conseil Municipal
du
Vendredi 30 Avril 2021

Le vendredi 30 avril deux mille vingt et un à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Fabienne PRUNOT, Maire de la commune.

Étaient présents : Fabienne PRUNOT, Jean DE WITTE, Bernard BADROUILLET, Amélie MARC, Isabelle AUGOYAT, Raphael CHARNAY, Arnaud DENOJEAN, Ludovic DROIN, Marie-Paule HORAT, Eliane JOMAIN, Cindy ROQUENCOURT, Philippe SAVARIS, Patrice SAUVAGEOT, David SOUFFLOT.

Étaient absents excusés : Albin DAUMALLE, Jean PIEBOURG, Thierry VARACHAUD.

Procurations : Albin DAUMALLE à Jean DE-WITTE, Jean PIEBOURG à Fabienne PRUNOT, Thierry VARACHAUD à Nathalie RAJOT.

Secrétaire de séance : Philippe SAVARIS

1°) Création d'un EPAGE du bassin versant de la Grosne

Madame le Maire indique que la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Communauté de Communes SCMB souhaite déléguer cette compétence à un établissement public et a approuvé la création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau lors de sa séance du 4 février 2021.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de : **APPROUVER la création** de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne

TRANSFERER à l'EPAGE du bassin versant de la Grosne la compétence Gestion des Milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à compter de sa création ;

APPROUVER le périmètre d'intervention et les statuts de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne ;

CHARGE le Maire de transmettre cette délibération, dès sa réception en Préfecture, au Président de la Communauté de Communes.

2°) Organisation des élections Régionales et Départementales

Le Maire indique que les élections ont été reportées d'une semaine : celles-ci auront donc lieu les 20 et 27 juin prochain. Elle précise que les demandes d'inscription sur les listes électorales doivent être déposées au plus tard le vendredi 14 mai 2021. La commission de contrôle se réunira le 28 mai 2021. Les panneaux de propagande seront installés pour le 31/05 à Clermain.

Elle explique qu'il convient d'organiser deux bureaux de vote distincts étant donné qu'il s'agit d'un double scrutin, élections Départementales et Régionales.

En raison de la pandémie de la Covid 19, le Conseil scientifique recommande la vaccination des membres du bureau de vote ou à défaut de faire réaliser un dépistage dans les 48h précédant le scrutin. La commune doit transmettre à la Préfecture au plus tard le 21 mai, la liste des personnes à faire vacciner en priorité.

Les horaires d'ouverture des bureaux de vote sont prévus de 8h00 à 18h00. Les conseillers organisent les permanences.

3°) Enquête publique

Madame le Maire explique que l'enquête publique, menée par la DREAL, relative aux travaux de mise à deux fois deux voies de la RCEA est lancée. Cela concerne l'aménagement du diffuseur Clermain / Brandon, la création d'écrans acoustiques et la mise aux normes de l'assainissement routier. L'information a été communiquée aux habitants via Navour communication et les affiches sont largement diffusées sur le territoire. Le Maire précise que le dossier d'enquête publique est consultable en mairie de Clermain du 10 mai au 10 juin 2021. Un commissaire enquêteur sera présent en mairie les 10 et 20 mai, et le 05 et 10 juin. Les personnes qui le souhaitent pourront consigner leurs observations sur un registre prévu à cet effet.

4°) Commission appel d'offre – Travaux au Hameau La Croix

Madame le Maire informe les conseillers que le projet d'aménagement de la traversée du hameau de La Croix a fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence le 14 avril 2021.

Elle indique que la date limite de réception des offres est fixée le 07 mai 2021 à 12h00. Il convient donc de créer la Commission d'Appel d'Offre qui va avoir la charge de la sélection des entreprises présentées par le maître d'œuvre.

Le Maire informe les conseillers que « Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3500 habitants, la CAO est composée du maire ou de son représentant, président, trois membres titulaires et 3 membres suppléants.

Sont désignés :

Membres titulaires : Jean DE WITTE, Bernard BADROUILLET , David SOUFFLOT

Membres suppléants : Marie Paule HORAT, Isabelle AUGOYAT, Philippe SAVARIS.

Mme le Maire proposera à M. Jean PIEBOURG de présider la commission, en charge du dossier.

Elle rappelle que le projet d'aménagement de La Croix de Brandon a fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR : une subvention à hauteur de 37 961 € représentant 25 % d'une dépense prévisionnelle de 151 845 € (étude comprise) a été notifiée le 13 avril 2021.

La réunion d'information aux habitants de La Croix de Brandon est reportée en raison des consignes sanitaires. Mme le Maire souhaite à cette réunion, la présence du maître d'œuvre et de M.Jean PIEBOURG, en charge du dossier.

6°) Cérémonie du 08 mai

Le Maire précise qu'il n'y a pas d'information pour le moment mais que la cérémonie sera probablement recommandée sans public. Mme Nathalie RAJOT propose de procéder comme

habituellement. Une gerbe sera déposée sur chaque Monument aux Morts et la lecture du message de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ , Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées , chargée de la mémoire et des anciens combattants se fera à Clermain. Les conseillers sont invités à participer à cette cérémonie de commémoration de la Victoire du 8 mai 1945.

7°) MAM – Compte rendu visite PMI

Madame le Maire rappelle le projet d'installation d'une MAM'S à Brandon et indique que la PMI (Protection Maternelle et Infantile) en charge de la délivrance des agréments pour l'ouverture d'une telle structure a visité les locaux. Des travaux de plâtrerie-peinture et de plomberie sont nécessaires.

Elle fait part d'un problème d'émanations de fioul dans les pièces destinées aux chambres. Un chauffagiste propose d'installer la cuve à fioul à l'extérieur.

La commune est en attente des devis des entreprises.

Mme Cindy ROQUENCOURT souhaite que les porteurs de projet viennent se présenter en mairie avec une étude de faisabilité plus aboutie.

Mme le Maire propose d'inviter les personnes porteuses du projet lors du prochain conseil municipal.

8°) Tarifs cimetièrè

Madame le Maire indique qu'il convient d'harmoniser les tarifs de vente de concessions dans les cimetières de Clermain, Brandon et Montagny-sur-Grosne. Elle fait état des tarifs actuels et propose d'harmoniser de la façon suivante :

80 € le m² pour 30 ans et 100 € le m² pour 50 ans

Concernant les caves- urnes, le Maire propose :

75 € pour 15 ans, 100 € pour 30 ans et 150 € pour 50 ans.

Les plaques du Jardin du Souvenir n'ont pas à être facturées.

9°) Questions diverses :

Visite de M. Benjamin DIRX

M. DIRX, Député de Saône et Loire, viendra nous rendre visite le 21/05 à 14h30.

Le Maire invite les conseillers à ce temps d'échange.

Etat des lieux bâtiments communaux

Le Maire rappelle qu'elle a envoyé en amont de la réunion de ce soir un dossier faisant état des lieux des différents bâtiments communaux.

Projet signalétique touristique.

Madame le Maire expose que la Communauté de Communes va financer des panneaux d'information touristique. Elle propose d'organiser une réunion de travail afin de décider du

contenu et de l'emplacement de ces panneaux. Les commissions voirie et communication retiennent le 26/05 à 20h00.

Voirie

La livraison d'enrobé à froid est prévue le 03/05. Les membres de la commission voirie vont s'organiser entre eux pour les corvées.

Les travaux de voirie réalisés par l'entreprise Thivent vont débuter courant mai.

Mme le Maire rappelle que l'entretien de la voirie est de la compétence de la Communauté de communes et fait l'objet d'un marché à bon de commande tous les 3 ans.

M. Jean DE WITTE indique que M. Guy BONIN demande que le chemin communal qui passe devant chez lui soit remis en état.

Mme le Maire fait part au conseil de la demande de Madame LEONARD pour la réfection du chemin « Impasse des Ferdières ». M. David SOUFFLOT signale que ce chemin ne dessert que des résidences secondaires et n'a pas lieu d'être refait.

M. Jean DE WITTE indique que ces demandes doivent être étudiées par la commission voirie.

Fleurissement :

La journée fleurissement aura lieu le 29/05. L'information sera transmise via Navour communication pour solliciter des bénévoles. M. David SOUFFLOT demande s'il est prévu de planter des arbustes pour cacher les poubelles à la Ferdière du haut. M. Arnaud DENOJEAN précise qu'il serait judicieux de planter des lauriers. Madame le Maire prévoit cet achat pour l'automne.

M. Bernard BADROUILLET regrette que seulement deux personnes se soient occupées de l'arrosage des fleurs sur Montagny-sur-Grosne l'an dernier. Il demande aux conseillers actuellement en poste et résidant sur la commune de s'investir dans le fleurissement.

Projet de rucher communal :

M. Roger MILLIAT souhaite installer un rucher au lieu-dit la Montagne, sur un terrain communal de Clermain. L'idée est que le miel soit revendu et les bénéfices soit reversé aux associations locales. Il sollicite quelques personnes bénévoles pour l'accompagner dans ce projet.

Mesdames Marie-Paule HORAT, Cindy ROQUENCOURT et Martine BELIN, ainsi que M. Bernard BADROUILLET sont volontaires. Mme Marie-Paule HORAT indique que la ferme de Jalogny propose des cours sur ce sujet.

Tour de table

M. Bernard BADROUILLET indique qu'il a reçu une demande de Monsieur Michel DELORME pour élargir, sur environ 250 mètres, un chemin communal situé au lieu-dit La Bombie afin qu'il puisse sortir des bois avec son tracteur. M. Patrice SAUVAGEOT indique qu'il aimerait lui aussi que ce chemin soit élargi afin de pouvoir faire passer un attelage.

Le conseil n'est pas favorable à l'élargissement de ce chemin.

Fabienne PRUNOT préférerait que les référents voirie se rendent sur place avant de prendre toute décision.

M. Patrice FERRET indique qu'il a procédé à des petits travaux de plomberie dans la cuisine de la salle des fêtes de Brandon.

M. Arnaud DENOJEAN signale qu'il y a un problème avec la desserte forestière. Les camions ne peuvent pas tourner sur la plateforme. M. Jean DE WITTE répond que l'étude a été réalisée par les agents de l'ONF qui étaient censés connaître leurs métiers.

Il indique par ailleurs que des bois communaux , environ 500 m3 vont être mis en vente.

M. Bernard BADROUILLET demande si les bois tombés lors de la dernière tempête ont été débordés. M. Jean DE WITTE répond que non. Il se charge de recontacter les propriétaires.

M. Patrice SAUVAGEOT demande si un plan de repeuplement est prévu. Madame le Maire répond qu'elle a contacté M. Jean Pierre LEROY pour des conseils.

M. Patrice SAUVAGEOT explique au conseil qu'il n'est pas facile de trouver la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, notamment sur l'application Google Maps. Il indique avoir rencontré des difficultés de livraison car Navour-sur-Grosne n'était pas répertoriée.

Mme Eliane JOMAIN indique qu'elle a une demande de Madame Nathalie DULAURENT qui souhaite que la commune entretienne les abords jouxtant sa propriété qui font parties du domaine public : elle s'en est chargée jusqu'à présent.

Fabienne PRUNOT en avisera l'employé communal.

M. David SOUFFLOT expose que plusieurs artisans du territoire sont à la recherche de terrains constructibles pour implanter des locaux. Il demande qu'une réflexion soit engagée afin de prévoir une modification du PLUi. Le Maire explique qu'il y a un vrai travail de diagnostic à prévoir et d'identification des terrains potentiellement constructibles. La compétence économie étant communautaire, la création d'une zone artisanale ne relève pas de la commune. Elle propose d'échanger à ce sujet avec le Président de la Communauté de Communes.

Mme le Maire fait part d'une demande de Mme BESSON , de Montagny-sur-Grosne qui souhaite l'installation d'une borne incendie au lieu-dit « Chêne Maréchal ».

Elle rapporte les conclusions de la société SUEZ : il n'est pas possible d'installer des bornes incendie dans certains hameaux, en particulier sur la commune de Montagny-sur-Grosne, en raison du diamètre insuffisant des canalisations existantes.

Prochaine réunion le 04/06/2021 à 20h00